

# Rapport de la Commission de Gestion et Finances du Conseil Communal de Saint-George

## Préavis municipal n° 16/2021

### Plafond d'endettement pour la législature 2021-2026

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion et Finances, composée de Mesdames Zoé Frédérique Oulevey - Présidente et Michèle Rufenacht, ainsi que de Messieurs Pascal Capon -rapporteur, Olivier Fallet, Björn Ignell et Arthur Domenig - suppléant, s'est réunie les 15, 22 et 29 novembre au foyer de la Salle polyvalente en présence de Monsieur Frédéric Rohrbach, Syndic, pour statuer sur le préavis municipal No 16/2021 – Plafond d'endettement pour la législature 2021-2026.

L'analyse de ce préavis très complet et les informations complémentaires apportées par Monsieur Frédéric Rohrbach amènent la Commission de Gestion et Finances aux commentaires suivants :

La Commission de Gestion et Finances relève une augmentation significative de l'endettement de la Commune pour la législature 2021-2026, qui doublera le total des emprunts pour la fin de la législature.

Néanmoins, la Commission de Gestion et Finances trouve le programme d'investissement justifié puisqu'il constitue un rattrapage des deux dernières législatures.

Les 5 premières lignes du tableau (épuration et adduction d'eau) sont des investissements indispensables que la Commune ne peut plus reporter.

La Commission de Gestion et Finances relève que le montant d'investissement du PPA de la St-George correspond à la somme prise en charge par la Commune, soit la réalisation des canalisations d'eaux claires et d'eaux usées. L'aménagement de la buvette du Fort, (cuisine et terrasse) devrait être subventionné par RégionNyon.

La Commune devra choisir entre la réalisation rapide de l'immeuble de la parcelle 309, si elle est possible suite à l'adoption du PGA, et la valorisation du volume de l'auberge communale. Notre capacité d'investissement ne permettra pas de mener ces deux projets de front.

Le montant de l'investissement prévu pour l'aménagement de la zone de loisirs à l'extérieur de la Salle polyvalente paraît extrêmement généreux.

Les préavis qui permettront de valider ces investissements devront être étudiés avec attention par le Conseil Communal pour contrôler que les montants investis soient raisonnables par rapport aux objectifs recherchés.

La Commission de Gestion et Finances a pris connaissance des arguments de la Municipalité et remercie Monsieur Frédéric Rohrbach, Syndic, pour ses explications.

### Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de Gestion et Finances demande au Conseil Communal d'approuver le préavis n° 16/2021 – Plafond d'endettement pour la législature 2021-2026, soit :

- d'accepter que le plafond maximum d'endettement pour la législature 2021-2026, soit fixé à CHF 13'000'000.00 ;
- d'accepter que le plafond maximum de cautionnement pour la législature 2021-2026 soit fixé à CHF 600'000.00.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

La Présidente



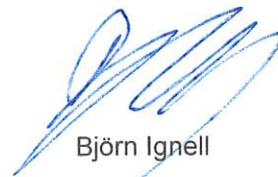
Zoé Frédérique Oulevey

Le rapporteur



Pascal Capon

Un membre



Björn Ignell

Un membre



Olivier Fallet

Une membre



Michèle Rufenacht

Suppléant



Arthur Domenig